

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 17/006/2009

ÉFAI

10 février 2009

Chine. Les autorités sont instamment priées de retirer les réglementations restreignant la liberté d'expression

Les nouvelles règles annoncées le 6 février, imposant aux journalistes de Hong Kong et de Macao d'obtenir une autorisation préalable des autorités avant chaque déplacement vers la Chine continentale, représentent un pas en arrière par rapport aux dispositions provisoires prises à l'approche des Jeux olympiques qui, promulguées le 30 décembre 2006, ont expiré le 17 octobre 2008.

En imposant ce système d'autorisation officielle préalable, les autorités chinoises cherchent à restreindre l'accès à la Chine continentale des journalistes travaillant dans des agences critiques envers le gouvernement et à censurer les sujets qu'ils pourraient couvrir. Cette nouvelle réglementation constitue un obstacle structurel au travail habituel des journalistes de Hong Kong et de Macao. Elle prévoit un contrôle beaucoup plus strict que les règles actuelles en matière de médias s'appliquant d'une part aux journalistes étrangers (promulguée le 17 octobre 2008) et d'autre part aux journalistes taiwanais (instaurée le 1^{er} novembre 2008). Dans ces deux cas, les journalistes peuvent se rendre en Chine à de multiples reprises jusqu'à expiration de leur carte de presse.

La Chine applique des cadres réglementaires différents aux journalistes étrangers et à ceux de Hong Kong, Macao et Taiwan. Alors qu'ils bénéficiaient d'un traitement analogue pendant les Jeux olympiques de Pékin et pendant leur phase préparatoire, les autorités ont désormais instauré des réglementations distinctes. Celle qui concerne les journalistes de Hong Kong et de Macao est la plus stricte des trois.

En Chine, 2009 sera une année marquée par plusieurs commémorations importantes, notamment le 50^e anniversaire du soulèvement du Tibet de 1959, le 30^e anniversaire du mouvement du Mur de la démocratie et le 20^e anniversaire de la répression des manifestations pro-démocratiques de Tiananmen de 1989. Tous ces anniversaires ne manqueront pas d'attirer l'attention des médias.

Les autorités doivent lever toutes les restrictions inutiles, afin que les journalistes de Hong Kong, Macao et Taiwan, qu'ils soient étrangers ou non, puissent faire leur travail et couvrir les événements dans un climat reflétant la liberté d'expression garantie par les instruments relatifs aux droits humains.

Complément d'information

Le 6 février 2009, le Bureau des affaires de Hong Kong et de Macao du gouvernement de la République populaire de Chine a promulgué des mesures sur le travail de reportage des journalistes de Hong Kong et de Macao en Chine continentale. Au titre de ces réglementations, avant de se rendre en Chine continentale, les reporters des deux territoires spéciaux doivent obtenir une carte de presse délivrée par le syndicat officiel *All-China Journalists Association* (ACJA), par l'intermédiaire du bureau de liaison du gouvernement central dans leurs localités. En outre, ces journalistes doivent obtenir le consentement préalable de toute personne qu'ils souhaitent interviewer et lui présenter cette carte de presse ou une carte de presse de correspondant résident.

Le 30 décembre 2006, le Bureau des affaires de Hong Kong et de Macao a instauré des mesures provisoires pour les journalistes de ces deux territoires avant et pendant les Jeux olympiques. Dans le droit fil des réglementations temporaires visant les journalistes étrangers et taiwanais au cours de cette période, ces règles un peu plus souples permettaient aux journalistes des agences de presse de Hong Kong et de Macao de se rendre en Chine continentale munis d'un document autorisant de multiples

déplacements et de conduire des interviews à condition d'avoir obtenu le consentement de la personne interrogée. En dépit de ces réglementations, les journalistes continuaient de dénoncer le harcèlement dont ils étaient la cible lorsqu'ils menaient des interviews, avant et pendant les Jeux olympiques.

FIN

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter Carina Trimingham au Service de presse d'Amnesty International à Londres, au Royaume-Uni : +44 20 7413 5871 ou carina.trimingham@amnesty.org.

Secrétariat international, Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, www.amnesty.org.